



AVIS AUX CERCLES 2025 / N°09

DP/EL, Bruxelles, le 2 avril 2025

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1 AM 2025 – clé d'utilisation
- 1.2 Assurance Arena - déclaration d'accident – délai
- 1.3 Meetings – JA - Homologation + rapports

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1 AM 2025 – clé d'utilisation

Les clés d'utilisation d'Athletics Manager ont été publiées sur Beathletics.

Les secrétaires de clubs accèdent à ces données (clé d'utilisation + les informations utiles pour AM) via leur [Dashboard Beathletics](#).

Une icône, représentant une caméra, a été ajoutée au menu verticale gauche. En cliquant dessus, toutes les informations (autrefois disponibles sur l'extranet de la LBFA) seront à disposition.

1.2 Assurance Arena - déclaration d'accident – délai

Veuillez noter, pour rappel, que les déclarations d'accident doivent parvenir au secrétariat de la LBFA dans les **8 à 15 jours** suivant l'accident de la personne.

1.3 Meetings – JA - Homologation + rapports

Pour rappel (avis aux cercles 2025/3):

Le Comité Directeur, en sa séance du 9/12/2024 acte la décision suivante, **à partir du 1er avril 2025**, le Juge Arbitre ne sera plus payé par le cercle mais par la LBFA. La condition du paiement est liée à la rentrée du rapport JA, dans le 5 jours ouvrables suivant le meeting dont question.

Veuillez également noter qu'il y a deux nouveaux rapports Juge-arbitre qui remplacent les anciennes versions, ainsi qu'un formulaire adapté pour « réclamation – Jury d'appel » – voir annexes. Disponibles sur le site de la LBFA – www.lbfa.be